

**Conseil de l'Education, les Bâtiments Scolaires, la Jeunesse, les Banlieues et la
Régénération Urbaine**

Turin, 12 octobre 2023

Prot. n. 9687
T.7.20.3

Chers parents,

La Ville de Turin a toujours eu à cœur le présent et l'avenir de vos enfants et la scolarité représente une pierre angulaire de chacune de nos vies. Ainsi, j'ai le plaisir de vous informer que les enfants de 3 ans pourront bientôt fréquenter les écoles maternelles, qu'elles soient publiques ou privées.

En particulier, notre Municipalité a depuis de nombreuses années un accord avec les gestionnaires privés d'un certain nombre d'écoles privées. L'accord prévoit une contribution visant à maintenir les frais payés par les familles en dessous d'un seuil maximum convenu entre la Municipalité et les écoles.

En outre, les relations créées ont permis une large discussion sur des questions tant pédagogiques qu'organisationnelles.

Par conséquent, nous avons développé un système de services éducatifs pour les enfants âgés de 3 à 5 ans, gérés par différents organismes (l'État, la Municipalité, des entrepreneurs privés), mais tous engagés dans la construction d'un système éducatif urbain, axé sur des projets pédagogiques qui encouragent la relation de chaque enfant avec ses pairs et les adultes, l'exploration et la connaissance de l'environnement.

*Dans la mesure où les différentes écoles, tout en conservant leurs spécificités, font toutes partie du système éducatif de la ville, et afin de simplifier le processus d'inscription, **pour la prochaine année scolaire, il sera possible pour toutes les familles de remplir une seule demande**, quelle que soit l'école (ou les écoles) qu'elles ont l'intention de choisir (à condition, bien sûr, qu'elles fassent partie des types énumérés ci-dessus).*

*Grâce à la collaboration en place avec la Commission Scolaire Locale de Turin et les représentants des écoles concernées, et en raison des accords mentionnés ci-dessus, je vous informe que, dans le cadre du processus de numérisation de l'Administration Publique, **l'inscription à ces services se fera uniquement en ligne.***

Cette méthode permettra également aux familles de gagner du temps, puisqu'elles pourront remplir le formulaire directement de chez elles, sans avoir à se rendre dans les bureaux ou sièges des différentes structures.

Pour procéder à l'inscription, vous aurez besoin des identifiants SPID - Système public d'identification numérique (vous trouverez toutes les informations dont vous avez besoin à l'adresse suivante <https://www.spid.gov.it/>) **ou de la CIE - Carte d'Identité Electronique**. Ces informations d'identification vous permettront d'accéder aux services de la Municipalité et de toutes les autres Administrations Publiques italiennes.

Les délais de présentation des demandes spécifiques et d'autres informations relatives à la soumission des demandes pour l'année scolaire 2024/2025 seront publiés prochainement sur <http://www.comune.torino.it/servizieducativi/>.

Consciente de l'importance et de la valeur de ce choix, j'espère vous avoir fourni des informations utiles pour vous soutenir et je reste à votre entière disposition.

Meilleurs vœux,

La Conseillère pour les Politiques Éducatives
Carlotta SALERNO

This letter is published in English on the website <http://www.comune.torino.it/servizieducativi>

Cette lettre est publiée en français dans le site <http://www.comune.torino.it/servizieducativi>

La presente carta está publicada en lengua española en el sitio <http://www.comune.torino.it/servizieducativi>

هذه الرسالة منشورة باللغة العربية في <http://www.comune.torino.it/servizieducativi> الموقع

此文档的中文版发布在网站 <http://www.comune.torino.it/servizieducativi> 上

